

Procès-verbal du conseil municipal du 7 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LEMESLE Michel, maire.

Etaient présents :

M. Michel LEMESLE maire, Mme Lydie MAESEN adjointe au maire, MM. Denis AUGER, David PORET et Sébastien AUVRAY, Mmes Loëtitia LE BER, Aurélie LEMONNIER, Stéphanie PALLIER et Peggy LEBLANC-BARBEROT formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent et excusé : M. Olivier DUVAL ayant donné procuration à M. Michel LEMESLE

Mme Aurélie LEMONNIER est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion en date du 6 mai 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 17/2021 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET : Affectation du résultat

Suite à erreur lors de la reprise de résultats 2020, au budget 2021,
M. Le Maire présente la présente décision modificative :

→ Considérant les résultats 2020 :

	CA 2019	RESULTAT 2020	RAR 2020	AFFECT RESULTATS	
INVEST	88 580,88	- 68 197,87	<u>149 647,99</u> 3 000,00	- 126 264,98	
FONCT	150 806,40	49 456,51		200 262,91	

→ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération des résultats,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 : **200 262,91**

Affectation obligatoire 126 264,98 €

Affectation au 1068 126 264,98 €

Affectation à l'excédent reporté du fonctionnement 73 997,98 €

Délibération n° 18/2021 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET : Ecriture d'intégration

→ Considérant les travaux d'éclairages publics exécutés par le SDE76 sur le programme 2018

→ Il convient d'intégrer les travaux, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu d'intégrer aux travaux ou aux acquisitions qui leur sont liés, les travaux de voirie.

DEPENSES

Article 21538 chap 41 montant 45 665,56 € **45 665,56 €**

RECETTES

Article 238 chap 041 Montant 16 352,01 €

Article 132 chap 041 Montant 29 313, 55 € **45 665,56 €**

Le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- d'**ADOPTER** la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2021, relative aux écritures d'ordre budgétaire.

Délibération n° 19/2021 : Communauté de communes : Adhésion au groupement de commande / cavités souterraines

La communauté de communes Campagne de Caux lance prochainement un marché concernant les cavités. Un groupement de commandes nous est donc proposé, cette mutualisation comprendrait :

- + Investigations géotechniques, étude documentaire et enquête de terrain,
- + Missions d'ingénierie géotechnique d'assistance à maîtrise d'ouvrage, exécution et reconnaissance géologique et géotechnique, comblements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTÉ** la mutualisation du groupement de commandes / cavités souterraines, et charge M. Le Maire de signer tout document y afférant.

Travaux en cours/terminés

- Les travaux d'installation des réserves incendie sont terminés, il restera le branchement pour la mise en eau à effectuer.
- Des arbres seront à replanter.

Rentrée scolaire.

☞ **Plusieurs points ont été soulevés lors de la rentrée :**

- Pas d'horaires d'indiqués (transports et rentrée des classes)
- Pas d'intégration de prévu pour les petites sections en fin d'année scolaire et beaucoup d'enfants se sont sentis perdus.
- Pas de visite de l'école pour les nouveaux parents/enfants

☞ **Avenir du SIRES : Délibération N° 20/2020**

Monsieur le Maire informe les membres qu'il n'est plus question de fermeture de classe pour cette année.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

+ **s'OPPOSE** à l'unanimité à la dissolution du SIRES

+ **s'OPPOSE** au départ de Grainville-Ymauville

+ **PROPOSE** une réorganisation totale du SIRES à savoir :

- Regroupement de l'école de Grainville Ymauville à Mentheville (plus d'isolement d'instituteur)
- Suppression de la cantine d'Annouville Vilmesnil et la réorienter vers la cantine de Mentheville (Diminution du coût de personnel, moins de charges), tout en conservant l'école d'Annouville Vilmesnil.

La séance est close à 20h30

Le secrétaire de séance,
Aurélie LEMONNIER

Le Maire,
Michel LEMESLE